

Départ & Indemnités

Avenir
sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

**Un départ voulu ou
demandé par
l'entreprise se paie.
Marre de se faire avoir !**

Avenir
sopra-steria
100% Salariés, Indépendants et Engagés



Remplacez
"je dois"
par
"je choisis"

AVENIR a formé ses délégués pour assister les salariés dans les entretiens de licenciement ou les négociations de départ avec la direction. De même, AVENIR a dénoncé le non-respect des procédures collectives. Un procès Verbal d'Inspection du Travail fait état de ce constat. Pour chaque salarié assisté par AVENIR, la direction doit valablement indemniser à l'amiable ou par jugement le départ des salariés (Licenciement, Rupture conventionnelle ...). Les bons comptes font les bons amis !

AVENIR